

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des institutions**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 66 – Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N<sup>o</sup> 945-20091127

---

QUÉBEC

Séance du jeudi 26 novembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 66 – Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (Ordre de l'Assemblée le 27 octobre 2009)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M. Dupuis (Saint-Laurent), ministre de la Sécurité publique

M<sup>me</sup> Gaudreault (Hull)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Marsan (Robert-Baldwin)

M. Ouimet (Marquette)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

M. St-Arnaud (Chambly), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Yves Massé, contrôleur des armes à feu du Québec, Sûreté du Québec

M<sup>c</sup> Marc André Fournier, Direction générale des affaires juridiques, ministère de la Sécurité publique

M<sup>c</sup> Lorraine Lapierre, directrice, Direction générale des affaires juridiques, ministère de la Sécurité publique

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h35, Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dupuis (Saint-Laurent) et M. St-Arnaud (Chambly) font des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Massé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Fournier de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Lapierre de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

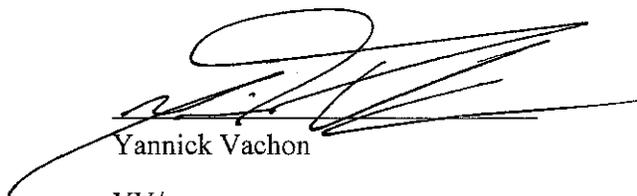
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

### REMARQUES FINALES

M. St-Arnaud (Chambly) et M. Dupuis (Saint-Laurent) font des remarques finales.

À 12 h 02, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

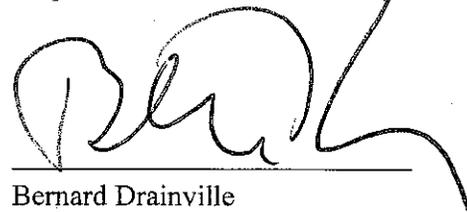


Yannick Vachon

YV/cv

Québec, le 26 novembre 2009

Le président de la Commission,



Bernard Drainville